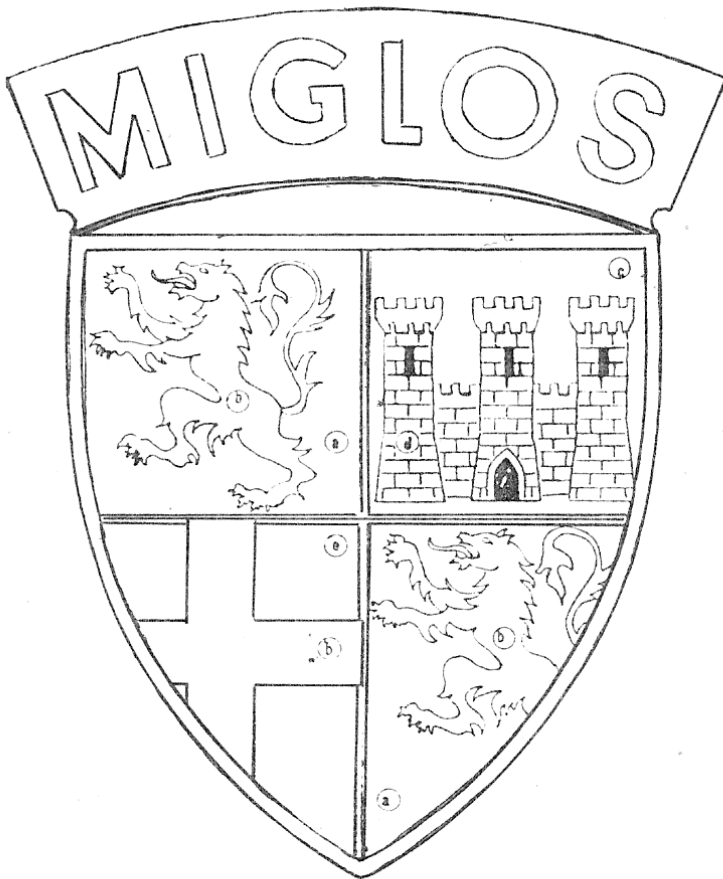


VALLÉE DE MIGLOS



J. BEFFARA

à propos des Armoiries de Miglos

L'Héraldique (du nom des hérauts d'armes du Moyen-Age, qui ont codifié les Blasons dont ils ont composé les premiers recueils) est la science des Armoiries (du vieux français Armoyer qui signifiait orner d'armes héraldiques).

Le Blason est l'ensemble des pièces qui constituent un écu héraldique.

Cette science utilise une terminologie bien particulière (éditée dès le XII^e siècle) dont quantité de mots, étranges —qui lui

sont spécifiques— ont disparu de l'usage courant, posant ainsi autant d'énigmes au profane. Il en va de même pour déchiffrer les «meubles» (pièces ou signes) ornant l'écu armorial, qui sont représentés de semblable façon stylisée depuis l'époque féodale.

En fait, le blasonnement —ou lecture héraldique du blason— obéit à des règles strictes et précises, qu'on ne peut ignorer si l'on veut parler des Armoiries.

A l'origine (au temps des Croisades) les armoiries étaient des marques distinctives qui permettaient de reconnaître tel ou tel chevalier au cœur des batailles contre les Infidèles, et ce, malgré la tenue de guerre de l'époque où le combattant, empêtré dans sa cote de maille, avait même la tête entièrement dissimulée sous le heaume.

Ces signes distinctifs, peints sur l'écu mais aussi sur les diverses pièces de l'armure et sur la housse des chevaux, étaient faits de motifs géométriques simples, aux couleurs vives («métaux» et «émaux»).

Il s'agissait donc d'attributs purement militaire, que l'on appelait «connaissances» (signes de reconnaissance) au XII^e siècle.

En ce temps là, et lorsque l'on ne guerroyait pas, les armoiries permettaient d'identifier les chevaliers qui entraient sur les lices, pour s'affronter dans les joutes et tournois.

Le blason, symbole de chevalerie, devient alors un emblème héréditaire, propre à la noblesse féodale.

C'est la marque caractéristique du seigneur, régissant toute l'organisation (structures administratives, économiques et sociales) de son fief. A cet effet, les sceaux reproduisent, en principe, le dessin des armoiries.

Certains domaines importants ont eu leurs armes propres, indépendamment de celles des possesseurs successifs de ces terres. Dans ce cas, ces armoiries tenaient leur origine de l'un des premiers maîtres du fief, dont le sceau authentifiait nombre de chartes et actes divers.

Les armoiries vont évoluer rapidement.

Au fur et à mesure des alliances scellées (prépondérance d'une famille sur l'autre) ou du rang de naissance du titulaire (fils aîné ou puînés) les «partitions» (divisions), «brisures» (modifications) et «meubles» (pièces) de l'écu armorial vont se multiplier.

A noter que les armoiries du chef de famille étaient transmises au fils aîné, qui, généralement, les conservait telles quelles. Au contraire, celles des branches cadettes étaient caractérisées par de nombreuses partitions et des «rebattements» (répétitions) de meubles.

A partir du XIV^e siècle, le blason ne sera plus l'apanage de la noblesse. Même le paysan pourra avoir sa propre marque ; seule restriction : ne pas s'octroyer les armes d'autrui.

L'importance du blason deviendra telle que Louis XIV promulguera une ordonnance, le 20 novembre 1696, afin que toutes les armoiries soient enregistrées.

Louable intention destinée à obtenir une codification plus stricte du blason ? Non, plus prosaïquement, un moyen de se procurer de nouvelles recettes. En effet, l'enregistrement était obligatoire et payant.

C'est alors qu'a été dressé «l'Armorial Général» de Charles d'Hozier (70 volumes, qui sont conservés à la Bibliothèque Nationale, à Paris).

Antérieurement, et également pour des motivations fiscales, la Noblesse avait été soumise à la déclaration de ses «titres probants».

VALLÉE DE MIGLOS

Ainsi, en Languedoc, c'est pendant les années 1668 à 1670 que seront enregistrés les généalogies, titres et armoiries des familles dont la noblesse sera confirmée par «jugements souverains» de l'intendant de la province, M. Bazin de Besons.

L'ensemble de ces travaux inestimables (Merci, en quelque sorte, à Louis XIV !) est devenu l'outil de prédilection de très nombreux héraldistes et généalogistes, de la période fin XIX^e - début XX^e siècle. C'est à cette époque que la science du blason (emportée au siècle précédent par la tourmente révolutionnaire, qui abhorrait tout ce qui pouvait rappeler la Noblesse) a été remise à l'honneur.

La vulgarisation de tels documents a entraîné, parallèlement, la prolifération de certaines erreurs relatives à la description des armoiries.

Les délégués de d'Hozier (par exemple) ont fréquemment utilisé des abréviations fantaisistes (sans parler d'une calligraphie souvent peu lisible) pour décrire les blasons et leurs meubles.

De ce fait, les interprétations (d'écrivains et historiens régionalistes compétents, mais peu versés dans l'héraldique) qui en ont découlé n'ont pas toujours été forcément très heureuses.

C'est le cas pour les armoiries de la famille De Miglos.

Si tout le monde s'accorde à reconnaître que les De Miglos — de la province de Languedoc — portaient un écu écartelé (divisé en quatre partitions) des divergences notables demeurent quant à l'interprétation du deuxième quartier.

Pour les uns, il est «*d'argent au château de sinople*». Les autres disent «*d'argent au champ de sinople*», mais placent tout de même un château dans ledit quartier.

Un auteur original a symbolisé «*le champ*» par une bande horizontale inférieure, verte (sinople = vert), qui est l'expression d'une «*champagne*» ou d'une «*plaine*».

Ignorant même jusqu'à la façon de numéroter les partitions de l'écu, certains ont utilisé le dessin d'autrui pour illustrer une définition différente ; c'est ainsi que le château (toujours mis pour le «*champ*» du deuxième) se retrouve au quatrième quartier.

Indubitablement, les partisans de la deuxième version — «*d'argent au champ de sinople*» — sont dans l'erreur (le propos n'est pas de les nommer, cependant).

Outre les incohérences que nous venons de souligner, ladite définition présente une impossibilité en matière de réalisation héraldique.

En effet, la première couleur citée — l'argent dans le cas présent — est toujours celle du fond de l'écu (ou de la partition concernée) ; par ailleurs, le «*champ*», en terme de blason, désigne la couleur de fond de l'écu (ou de la partition intéressée).

On comprendra aisément que si le «*champ*» (ou le fond) du deuxième quartier est couleur argent, il ne peut être simultanément vert (sinople), et inversement.

Rétablissons donc les armoiries de la famille De Miglos, comme suit :

«*Ecartelé, -au premier et*

quatrième, de gueules au lion d'or ;

-au deuxième, d'argent au château de trois tours de sinople maçonné de sable ;

- au troisième, d'azur à la croix d'or».

Il est d'ailleurs possible d'en contrôler la véracité auprès de la Bibliothèque Nationale de Paris, par consultation :

- Du «*Grand Armorial de France*» de d'Hozier (vol. 14, p. 869).

- Des «*Pièces Originales du Cabinet*» (vol. 1964, f° 19).

Sous Louis XIV, une branche de cette famille De Miglos, établie en Gascogne, portait «*de gueules au lion d'or*».

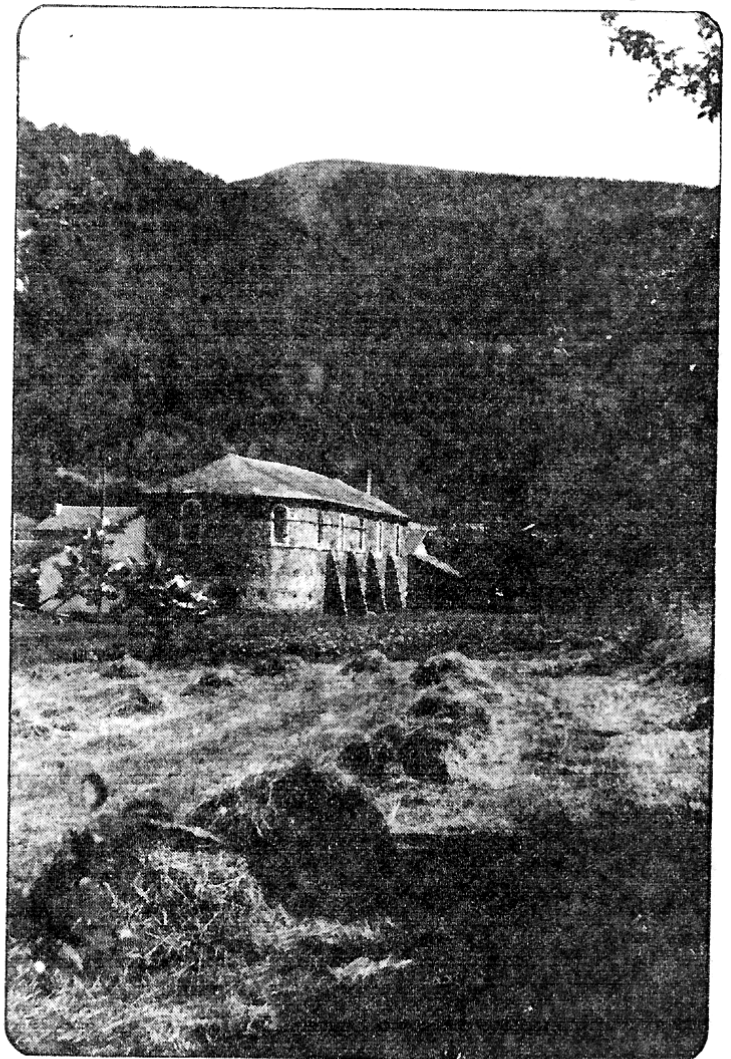
Contrairement aux dires de certains auteurs, il ne devait pas s'agir d'une lignée cadette, mais — pour les raisons données plus haut — plus vraisemblablement, de la branche aînée.

Evoquons maintenant le problème d'éventuelles armoiries qui seraient propres à la seigneurie de Miglos.

C'est là qu'intervient l'auteur de l'ouvrage «*La Baronnie de Miglos*».

Mais avant toute chose, notons que l'intéressé passe sous silence la description du blason des porteurs de ce patronyme.

Ainsi, C. Barrière-Flavy indique-t-il : «*Indépendamment des armoiries particu-*



VALLÉE DE MIGLOS

lières des diverses familles qui possédèrent la seigneurie de Miglos, cette baronnie avait ses armes propres : Ecartelé, premier d'azur à la croix d'or ; aux deuxième et troisième, de gueules de lion rampant d'argent ; au quatrième, d'argent au château de sable».

Malheureusement, cet auteur n'a cité aucune source et mes multiples investigations en la matière ne m'ont pas permis de confirmer de telles assertions.

Ces prétendues armoiries, attachées à la terre de Miglos, dérivent — par leur conception — de celles de la famille noble du même nom.

Il serait fort surprenant qu'elles aient pu traverser ainsi une si longue période (plus de cinq siècles) si l'on considère que, dès le début du XIV^e siècle, les De Miglos avaient définitivement perdu leur fief, que de très illustres familles ont possédé successivement jusqu'à la Révolution (Les Son, Rabat, Arnave, Louvie, Beon, Goth, Montaut-Labat).

Au XIV^e siècle, la communauté de Miglos ne jouissait pas d'un statut particulier et, à ce titre, on voit mal comment ce lieu aurait pu obtenir ses propres armoiries (qui plus est, curieusement calquées sur celles d'une branche cadette des anciens maîtres de cette petite vallée).

Compte tenu de tout ceci, je ne puis partager les convictions (simples convictions, s'agissant d'indications non étayées) de C. Barrière-Flavy.

En ce qui concerne les armoiries de la famille De Miglos, j'ai pensé qu'il était nécessaire de corriger

les erreurs s'y rapportant, afin d'éviter qu'elles ne se répètent indéfiniment, à l'avenir.

Par ailleurs, j'ai voulu aussi rendre hommage à cette illustre famille du Comté de Foix — éteinte depuis plus de 150 ans — dont le nom est intimement lié au château féodal de Miglos, qui, bien qu'en ruines, semble toujours surveiller la vallée du Vicdessos, étonné sans doute (assurément les vieilles pierres ont une âme) du

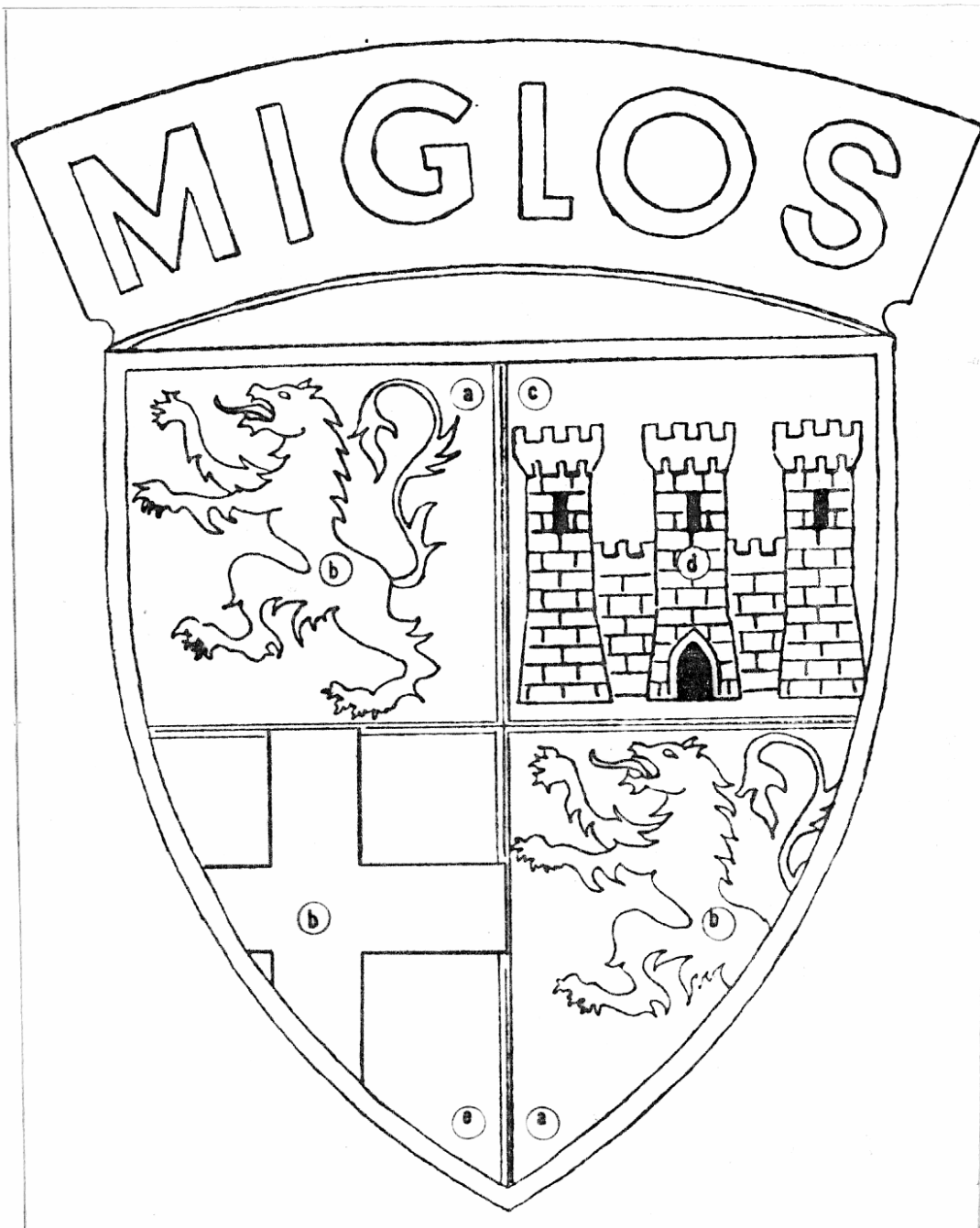
nombre de promeneurs gravissant le promontoire en haut duquel il se dresse.

Bibliographie

- C. Barrière-Flavy. La Baronnie de Miglos (1894).
- A. Bremond. Le Nobiliaire Toulousain (1863).
- M. De la Pijardière. Pièce Fugitives pour servir à l'Histoire de France, par Menard & le Marquis d'Aubais (1877).
- L. Lafont De Sentenac. Le Nobiliaire de l'Ariège (1887).
- Dr. P. Courent. Armorial du Comté de Foix et de la Vicomté de Couserans (1938).
- H. Jouglas De Morenas. Grand Armorial de France (7 vol. 1934/1952).

- J.B. Rietstap. Armorial Général (T.2 - 1861).
- V. Rolland. Armoiries des Familles contenues dans l'Armorial Général de J.B. Rietstap (T.4 - 1912).
- L. Pujol. Miglos. A las aurieras de tems bielh - La Maison de Miglos, notes recueillies par A. Moulis (1970).
- C. d'Hozier. Grand Armorial de France (Bibliothèque Nationale).
- Pièces Originales du Cabinet (Bibliothèque Nationale).
- J. Meurgey De Tupigny. Héraldique, in l'Histoire et ses Méthodes (1961).

Gérard LAFUENTE
(22.01.83)



Ecartelé, au 1^{er} & 4^e, de gueules au lion rampant d'or,
 au 2^e, d'argent à un château de trois tours de sinople
 maçonné de sable,
 au 3^e, d'azur à la croix d'or.

Légende : a = rouge - b = jaune/or - c = blanc/argent
 d = vert - e = bleu/azur